

Feuille1

Domaine	N°	Engagement	Ensemble Nantes en Confiance (Johanna Rolland)	Nantes avec vous (Valérie Oppelt)	Mieux vivre à Nantes (Laurence Garnier)
Introduction		Avez vous lu le rapport n°5 du GIEC et le rapport spécial 1,5°C (à minima résumé pour décideur) ?	OUI	OUI	non
		Sur une échelle de 1 (peu ou pas) à 5 (fortement), comment situez vous votre programme sur sa prise en compte du réchauffement climatique ?	4	5	Pas de réponse
		Dans quelle mesure votre programme répond aux objectifs de l'accord de Paris ?	Collectivités peut faire des efforts mais c'est tous ensemble, avec tous acteurs, entreprises, ESS, citoyen confondus que le défi pourra être relevé. la collectivités peut et doit proposer des accompagnements. Diminution de 50 % des GES/hab	Notre cap c'est l'Accord de Paris et la neutralité carbone à horizon 2050 avec un premier palier à -40% en 2030 (	Pa s d'engagement sur une trajectoire climat.
1) Aménagement du territoire	1.1	Mise en place systématique d'études d'impact écologique de tous les projets, dont ceux en cours. Ces études d'impact doivent permettre de voir si ceux-ci sont compatibles avec la trajectoire 1,5°C définie pour la métropole et respectent le zéro artificialisation des sols. Ces études doivent être publiques.	Études d'impacts santé, environnement-climat et social systématique sur les projets et politiques publiques (le climat est-ils contraignants? Pas de réponse de la liste). Zéro artificialisation des sols en 2030. Trajectoire 2/2,5°C (réduction de 50 % des GES par habitants.	Objectif 40% de diminution des GES (trajectoire 3/4°C), zéro artificialisation en fonction de la loi, Instaurer une règle « écologie » pour tous les nouveaux projets impulsés par la collectivité. Ils devront être accompagnés d'une étude d'impact sur l'environnement et d'un bilan carbone	D'accord sur le principe d'étude d'impact climat mais pas dans le programme. Zéro artificialisation nette a l'échelle de la métropole, mais pas immédiat
	1.2	Soutien aux collectifs d'habitants, associations, et particuliers qui souhaitent végétaliser les espaces publics, passage au «Zéro phyto total» en labellisant les villes de la métropole «Terre Saine», construction d'îlots de fraîcheur.	oui	OUI	OUI

Feuille1

	1.3	Garantir que chaque habitant des communes de la métropole a accès aux services de bases près de chez lui (transport en commun, santé, éducation, emploi, espace de coworking, culture, poste...)	OUI ville du quart d'heure	OUI (attention que ce ne soit pas que la santé et l'éducation)	Oui, propose de développer les TC et un espace de coworking dans chaque ville de la métropole
2) Habitat et tertiaire	2.1	Décentraliser et multiplier les permanences de la Maison de l'Habitant dans chaque commune de Nantes Métropole et en particuliers dans les quartiers prioritaires, créer un service d'audit énergétique public, développer massivement la formation "bâtiment durable" aux professionnels du bâtiment.	OUI. 55. Favoriser l'auto-rénovation, la mutualisation des travaux et les commandes groupées, notamment en améliorant le dispositif « Mon Projet Rénov » et en s'appuyant sur les acteurs de l'auto-construction (financement actuelle insuffisant). Audit énergétique publique si réellement démarche pour faire des travaux.	Veux développer : une maison du climat ; un guichet unique pour tous, un lieu de conseil et d'orientation pour la rénovation du logement, du changement de véhicules, ... (pas de décentralisation de la maison de l'habitat et et contour mal défini) . Le principe d'audit thermique publique sera étudié.	Engagement de taxation des entreprises pour rénovation / pas de contrainte pour le privé ( sauf éventuellement avec taxe foncière, mais pas prévu au programme a ce jour). Pas de service d'audit publique.
	2.2	Rendre exemplaire les bâtiments publics : rénover tous les bâtiments publics chauffés au niveau BBC d'ici 2026, utiliser des matériaux de construction biosourcés dans les constructions.	Travail sur la démarche E+C-, dans la mesure du possible , progression de la labellisation Citergie pour Nantes et Nantes métropole. 77. Inclure systématiquement une part d'autoconsommation pour les bâtiments municipaux et métropolitains construits ou rénovés, et assurer l'animation territoriale avec les autres acteurs autour de la démarche (accompagnement technique et financier, mise en réseau, ...). 57. Appliquer les principes de l'économie circulaire à toutes les opérations d'urbanisme et d'aménagement: protection et renaturation des sols, réhabilitation du bâti, usage de matériaux bio-sourcés/recyclés, gestion des flux, mixité des usages, etc	Un plan d'investissement dans la rénovation thermique de nos bâtiments publics et municipaux à hauteur de 60 millions d'euros pour couvrir l'ensemble du parc sur l'intégralité du mandat. Nous lancerons un grand chantier de rénovation de l'éclairage public. Nous souhaitons passer à 100% d'éclairage led d'ici à la fin mandat.	Engagement sur la volonté rénovet les bâtiments publics, mais pas d'engagements chiffrés, de quantité ou de budget

	2.3	<p>Rénovation énergétique de 20 % des logements les plus énergivores d'ici à 2026 (étiquettes D, E, F, G) au niveau BBC en privilégiant les logements occupés par des ménages précaires avec un accompagnement par des professionnels et des moyens financiers.</p>	<p>53. Lutter contre les passoires énergétiques et mettre en place un plan de rénovation énergétique de 5000 logements par an en niveau BBC pour les logements sociaux, les copropriétés et le parc privé. Une attention particulière sera portée sur les copropriétés.</p> <p>54. Offrir une solution de réhabilitation énergétique à coût zéro pour les ménages modestes.</p> <p>56. Assurer la conversion des chaudières fioul, avec l'objectif final de 0 chaudière fioul d'ici 2030 en mettant la priorité sur la rénovation énergétique des 3% de logements sociaux non performants.</p>	<p>Poursuivre la rénovation du parc de logements sociaux : 2000 par an ; soit 12 000 sur le mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter le parc privé. Nous proposons de diminuer sur 5 ans la taxe foncière pour ceux qui feront des travaux d'isolation et de rénovation thermique. Nous espérons avoir au minimum 1000 logements par an. Nous nous poserons en facilitateur pour mieux faire connaître tous les dispositifs déjà existants et pour former davantage de personnes qualifiées pour réaliser ces travaux</li> </ul>	<p>Dispositifs finançant la rénovation des logements mal isolés, 20 000 logements privés et 15 000 logements sociaux.</p>
--	-----	---	--	---	---

<p>3) Mobilité</p>	<p>3.1</p>	<p>Rendre le vélo et la marche à pied prioritaires, accessibles à tous.tes de manière sécurisée, mettre en place une "autoroute à vélo" entre toutes les villes de la métropole.</p>	<p>79. Multiplier par 4 la pratique de la bicyclette, créer un Vélopolitain, réseau express vélo maillé, constitué de lignes sécurisées et identifiées, se trouvant à moins de 500 m de chez soi et reliant la périphérie au centre et les quartiers entre eux, soit 100 km de réseau construit d'ici 2030 dont 50 km avant la fin du mandat.</p> <p>80. Multiplier les stationnements pour vélo dans l'espace public : créer 7000 places de stationnement vélo (2700 places dans les ouvrages et les P+R, 2000 appuis vélo supplémentaires, 800 places gare Nord, 1500 gare Sud)</p> <p>81. Etudier la création de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles. Créer des locaux vélos/trottinettes sécurisés dans les écoles et équipements publics.</p> <p>82. Augmenter le budget vélo par habitant en le passant de 13 à 30€ par habitant par an soit 115 M€ sur 6 ans, renforcer l'équipe en charge du vélo dans les services, et former au vélo l'ensemble des techniciens et référents de pôle.</p> <p>83. Instaurer un code de la rue qui donne toujours priorité aux plus fragiles. Il sera défini et construit dans le cadre des assises de la mobilité durable.</p> <p>84. Installer dans chaque mairie de quartier des points relais vélo : information et location courte ou longue durée. Soutenir la création de locaux associatifs pour favoriser l'auto-réparation.</p> <p>85. Pour tester et promouvoir les nouveaux usages, un dimanche par mois sera organisé sans voitures et certaines rues de quartier seront réservées aux piétons et aux vélos le dimanche et le mercredi après-midi, redevenant ainsi des espaces pour les enfants, les familles et les personnes âgées.</p> <p>159. Poursuivre le travail sur l'accessibilité universelle en associant les usagers : multiplier par 3 le nombre de parcours sécurisés, sécuriser les voies piétonnes et cyclables et élargir globalement l'espace piétonnier.</p>	<p>Objectifs, gouvernance et méthode : Confirmer et atteindre l'objectif de part modale vélo à 12 % (PDU voté en 2018, PDU 2018-2027), actuellement de 3 %. Remarque : cette part était de 2 % en 2002. Créer un comité de pilotage métropolitain et de suivi incluant les associations, experts, universitaires et usagers. Créer une équipe vélo renforcée au sein de la direction des transports à Nantes Métropole. Créer une charte métropolitaine de qualité des aménagements cyclables.</p> <p>Développement d'un réseau cyclable sécurisé : Développer des axes structurants, sécurisés et balisés permettant de circuler rapidement à vélo, notamment en passant au sein des quartiers populaires. • Redimensionner les voies cyclables existantes en les élargissant lorsque les conditions techniques le permettent. Créer de nombreux parkings à vélo sécurisés et vidéoprotégés, expérimenter les ruches à vélo et la mise en place des bicycleries. Renforcer les solutions de marquage antivol compatibles avec les applications de géolocalisation.</p> <p>Innover pour apaiser et rendre la ville agréable pour tous : Mettre gratuitement à disposition des cyclistes des stations de gonflage et de réparation. Chaque année, subventionner la création de locaux vélos au sein des copropriétés par appel à projets. Massifier l'implantation d'arceaux de stationnement vélo sur l'espace public. Soutenir les associations proposant la réparation et l'entretien des vélos. Étudier l'extension du réseau bicloo (évaluer le nombre de stations en plus). Revoir l'éclairage public pour qu'il soit adapté à toutes les types de mobilité et assurer la sécurité.</p>	<p>OUI (réseau Vélo sécurisé, véloroutes pour relier communes...), Précisions suite entretien : Nouveaux parking relais en périphérie, et ok pour autoroute a velo</p>
--------------------	------------	--	--	--	--

	3.2	<p>Proposer un plan TC ambitieux en toile d'araignée: multiplier par 2 la part des transports en commun d'ici à 2030, les alimenter par des énergies renouvelables d'ici 2026, augmenter la fréquence et les plages horaires, créer une étoile ferroviaire nantaise (sur le modèle du RER parisien).</p>	<p>Gratuité des transports en commun le week-end et baisse de 20% du prix de tous les abonnements. Mise en débat de l'extension de la gratuité aux moins de 26 ans dans le cadre des assises de la mobilité durable.</p> <p>60. Création de 3 nouvelles lignes de tramway, lancer la dernière étape de la connexion des lignes 1 et 2, et création de nouvelles lignes de transports collectifs à haut niveau de service pour relier directement entre eux les quartiers et sortir du modèle en étoile.</p> <p>61. Renforcer les fréquences de passage du réseau TAN, notamment les soirs, week-ends et vacances scolaires.</p> <p>63. Réduire la voiture solo et repenser son usage : création d'axes réservés au covoiturage et aux transports collectifs sur les pénétrantes, développement de covoit'Tan et d'une flotte de véhicules propres en autopartage.</p> <p>65. Intensifier l'intermodalité en coordonnant le réseau TAN avec les autres réseaux de transport (notamment celui des cars régionaux - Aléop, des gares du train express du quotidien et du futur réseau Vélopolitain) et en créant 3 000 places de stationnement supplémentaires dans les parkings-relais et aires de covoiturage</p> <p>Note supplémentaire : toute nouvelle commande de bus roulant au GNV, Etoile ferroviaire (RER métropolitain) fait partie du programme dans une perspective de travail avec la région</p>	<p>Développer les transports en commun à haute capacité (Chronobus, Busway, tramway) <b>au-delà du périphérique et sur des trajets circulaires qui relient les lignes entre elles</b>. Développer les moyens de transport par bateaux pour les habitants. Par exemple, accélérer l'implantation des Navibus « multi-arrêts » en direction Marcel Saupin et direction Nouvelles Cliniques Nantaises, et étudier un déplacement express Nantes Saint-Nazaire. Plan mobilités Tarifs des transports en commun : Une tarification plus simple et plus juste . Tarification solidaire : simplifier et permettre aux plus démunis de bénéficier de plus de gratuité . Gratuité des transports pour les scolaires (élèves de l'école primaire – maternelle et élémentaire). Baisse de 50% des abonnements TAN pour les collégiens, lycéens, étudiants et apprentis. • Passage de 1h à 2h de validité du ticket unité à 1,5€ pour tous. Création du « Pass Neptune® » multimodal (transports en commun, navibus, bicloo, marguerite, parking, tram-train, TER, etc.)</p>	<p>ok avec le principe mais pas faisable a l'échéance du mandat</p> <p>Organiser les transports en toile d'araignée : <b>connexion des terminus des trams ligne 1, 3 et 2.</b></p>
--	-----	--	---	--	--

	3.3	Mettre des voies réservées aux voitures avec plus de 2 passagers sur les principaux axes routiers (pont de Cheviré, périphérique...).	<p>OUI 69. Pour réduire la place de la voiture, mettre en œuvre un plan de nouvelle piétonisation de rues et de places (notamment en élargissant l'espace piétonnier dans les lieux à forte fréquentation piétonne et dans les quartiers et en empêchant l'encombrement des trottoirs), requalifier les boulevards du 19ème (Poilus, Anglais...) en intégrant une place renforcée pour le vélo (un axe du réseau express vélo) et les piétons, et étendre la Zone à Trafic Limité dans le centre-ville.</p> <p>71. Généraliser les solutions d'éco-mobilité aux abords des écoles, en donnant la priorité aux vélos et piétons à l'heure des entrées et sorties, en reliant les pistes cyclables aux écoles, ainsi qu'aux établissements du secondaire en concertation avec le Département et la Région.</p> <p>72. Une circulation plus apaisée en faveur des cyclistes et des piétons : limiter la présence de la voiture en centre-ville (pas de construction de parking sous la place de la Petite Hollande, pas d'extension du parking Cathédrale), passer de la Ville de Nantes en zone 30, en dehors de certains axes accueillant des transports en commun, afin de réduire la vitesse de circulation des véhicules au profit des modes actifs (piétons, vélos), pas de nouveau franchissement uniquement routier de la Loire, créer des voies dédiées aux transports collectifs et au covoiturage sur les pénétrantes, étudier le passage de la ligne 10 en Chronobus et développer la flotte de véhicules propres en autopartage.</p>	<p>non</p> <p>Nous renforcerons le développement du co-voiturage</p> <p>Réserver des voies dédiées est une bonne idée que nous étudierons.</p>	non
--	-----	---	--	--	-----

Feuille1

	3.4	Renoncer aux projets de nouvelles infrastructures routières et autoroutières (y compris les projets en cours).	<p>72. Pas de construction de parking sous la place de la Petite Hollande, pas d'extension du parking Cathédrale), passer de la Ville de Nantes en zone 30, en dehors de certains axes accueillant des transports en commun, afin de réduire la vitesse de circulation des véhicules au profit des modes actifs (piétons, vélos), pas de nouveau franchissement uniquement routier de la Loire</p> <p>Notes supplémentaires : <b>Contournement de orvault confirmé (échelon métropolitains), parking pour le nouvel hopital confirmé, étude pour un nouveau franchissement de la loire confirmé</b></p>	Beaucoup sont des projets d'Etat et de la région. Nous développerons les parking relais pour les 57% de voitures qui proviennent du dehors du périphérique pour que leurs passagers trouvent des solutions alternatives rapides et accessibles pour les amener en ville	non Créer un pont entre l'ouest de l'île de Nantes et la rive nord de la Loire
	3.5	Faire progressivement de la métropole une «zone à faible émission» (cf Loi Mobilité) : d'abord cibler les centres-villes et les écoles puis les étendre progressivement entre 2025/2030 à toute la métropole. Limiter la vitesse à 30km/h en ville et à 70km/h sur le périphérique	OUI Partiel: 70. Passer de 250 à 500 km de rues en zone piétonne, zone 30 ou zone mixte pour une ville apaisée.	Oui pour les ZFE. Beaucoup de tronçons en ville sont déjà limités à 30 km/h, un peu sur le périphérique. Il faudra étudier l'opportunité de leur développement avec courage et ambition, prenant en compte les parties prenantes concernées.	Oui partiel: pas mention de ZFE mais "ville à 30 km/h sauf axes principaux" et pas mention du périph. précision suite entretien : 30km dans toute la ville sauf les grands axes/ pas de 70km sur le periph/ pas de zone FE
	3.6	Garder l'aéroport en gestion publique, geler le nombre de mouvement d'avions et interdire des vols de nuits (8h de suite).	Oui partiel. 33. Défendre l'intérêt des habitant.e.s résidant à proximité de l'aéroport Nantes-Atlantique par une maîtrise des nuisances sonores (plan de gêne sonore stabilisé, interdiction des vols de nuit de 22H30 à 6h et des avions les plus bruyants), et de l'aménagement (accessibilité en transport collectif et pistes cyclables, accueil des passagers).	NON	NON: "nous n'excluons pas l'hypothèse d'un transfert de l'aéroport à moyen terme..." dans volet "économie" du programme

Feuille1

4) Agriculture et alimentation	4.1	S'engager à avoir 100% de l'alimentation de la restauration collective qui soit biologique et 100% locale ou équitable d'ici la fin du mandat. Instaurer au moins 2 repas végétariens par semaine en début de mandat.	OUI partiel. 1.Proposer 100 % de repas « faits- maison » dans les cantines scolaires et dans les crèches avec 75% de produits bios et locaux avant la fin du mandat et une cantine zéro plastique au plus tard en décembre 2021. 2.Mettre en place dans les cantines un double menu quotidien, dont un végétarien et passer de 1 à 2 repas végétariens par semaine pour tous les enfants.	Dès la première année, nous préférons investir sur la réorganisation de la cantine centrale pour une suppression des barquettes plastiques et une augmentation de l'approvisionnement local et bio. Dès le début du mandat : 1 repas végétarien par semaine + 1 proposé au choix un autre jour de la semaine. Nous poursuivrons la montée en puissance du bio avec un objectif de 100% local et/ou bio en fin de mandat. Nous utiliserons le levier de la commande publique pour valoriser les produits issus de circuits courts, locaux et à faible coût environnemental pour tous les établissements dépendant de la ville (cantines, EPHAD ...)	objectif 100% mais pas d'échéance. ok pour 2 repas vegetarian optionnel
	4.2	Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire et appuyant la structuration de filières paysannes, biologiques et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.	Oui, PAT votés en 2019 avec 70 objectifs ambitieux qui en découlent. Manque d'ambition sur le bio et la résilience	Nous poursuivrons le PAT qui vise à produire local, manger local, lutter contre le gaspillage alimentaire et mieux traiter les déchets.	pas vraiment : propose simplement de jumeler les quartiers nantais avec une exploitation agricole /rémunération des agriculteurs pour recevoir écoliers
5) Energie	5.1	Réduire d'un tiers les consommation d'énergie sur la métropole : réduire l'usage de la climatisation en développant un programme d'adaptation des aménagements sur la métropole, favoriser les projets de récupération de chaleur pour les usages de chauffage, lutter contre la pollution lumineuse (signature de la charte pour un éclairage durable).	Réseau de chaleur, poursuite de la tram noire, cofinancement du poste de transition énergétique de l'asso des commerçants. 37. Mettre fin aux gaspillages énergétiques absurdes qui contribuent au réchauffement climatique : engager une concertation avec les acteurs du commerce pour supprimer les terrasses chauffées, respect de la réglementation sur l'extinction des vitrines commerciales la nuit, usage limité des souffleurs de feuilles.	La sobriété énergétique est une large priorité et sera traité comme telle par nos élus. Nous sommes ouverts à toutes les initiatives et projets au soutien de cette ambition. Nous lancerons un grand chantier de rénovation de l'éclairage public. Nous souhaitons passer à 100% d'éclairage led d'ici à la fin mandat.	Pollution lumineuse : remplacer les lampes par des led , pas de réduction de l'éclairage pour des raisons de sécurité
	5.2	Mettre en place un plan de développement des EnR pour atteindre 25% d'ENR en 2030 et 100% d'EnR à l'échelle du département en 2050.	73. Multiplier par 5 la production photovoltaïque locale : plan grandes toitures, parkings, grands bâtiments avec au moins 60 hectares d'ici 2026 et soutien aux installations individuelles. 74. Fixer un objectif d'une métropole consommant 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050.	Il faut accélérer sur ce point. Manque de vraie volonté, tout repose sur les citoyens.	OK avec Objectif, mais pas de pistes pour savoir comment faire

Feuille1

	5.3	Créer un syndicat mixte/régie de production d'énergie renouvelable.	75. Mettre en débat la création d'un service public de l'énergie et de ses missions	Étudié en concertation avec les acteurs concernés	Éventuellement, si possible , en fonction du coût
	5.4	Renforcer le soutien aux coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelables (soutien financier, technique, juridique..).	Oui, 100% des toits utiles, identification des surfaces de toits pour les coopérative citoyenne, tiers financement 76. Accompagner les projets citoyens de production d'énergies renouvelables.	Les initiatives d'auto-production portées par des associations de citoyens seront encouragées financièrement et techniquement.	Éventuellement, si possible , en fonction du coût
6) Déchets	6.1	Mesurer et optimiser par catégorie les flux de déchets et le rendre public.	OUI (pour les citoyens, ne répond pas à la question)	OUI (pour les citoyens, ne répond pas la la question)	flux de déchets : cibler en particulier certains matériau. Difficile de le faire globalement
	6.2	Intégrer le « zéro déchet» dans tous les projets du territoire (cantines, projets urbains, évènementiel, administration,...) et signer une charte "Nantes Zéro Déchet". Passer de 2% à 10% du budget de gestion des ordures ménagères dédiées aux actions de prévention (communication, réutilisation et réparation).	87. Aller vers une ville zéro plastique à usage unique : zéro plastique dans les cantines d'ici décembre 2021, une commande publique exemplaire (suppression du plastique à usage unique et des consommables jetables dans les services municipaux et métropolitains), réglementation des pratiques dans l'espace public, soutien accru aux associations et commerces qui s'engagent, organisation de fêtes des écoles "zéro-déchet", d'un « Grand Atelier Zéro Plastique » pour les habitants. 88. Créer un kit «zéro déchet» pour les commerçants et un kit du nouvel arrivant nantais : une gourde et une tasse à chacune et à chacun. 93. Accompagner les acteurs pour aller vers 100 % des évènements se déroulant sur l'espace public labellisés « éco-événements » Pas d'engagement financier.	OUI, pas d'engagement financier	OUI..., propose de supprimer le plastique dans les cantines. Propose de complètement revoir et optimiser le traitement des déchets (système du bac unique totalement inefficace à leurs yeux, pas d'engagement sur un budget) Quid de la prévention des déchets ?
	6.3	Appliquer le tri à la source des biodéchets, en instaurant une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte pour tous les usagers et le cas échéant les commerçants (redevance spéciale).	89. Faciliter le tri, en offrant à tous les habitants une solution de tri de leurs bio-déchets, via la généralisation de la collecte à domicile (3ème sac/bac vert) et les 300 composteurs collectifs, en équipant la ville de poubelles spécifiques permettant le tri sélectif, en créant une plateforme de compostage au sud-ouest de la Métropole, et en expérimentant des dispositifs de valorisation énergétique.	OUI	Pourquoi pas, mais très impopulaire et difficile à mettre en place

Feuille1

	6.4	Mettre en place une redevance incitative. Informer et sensibiliser les citoyens pour éviter tout risque de rejet ou de contournement des mesures de réduction des déchets et du gaspillage.	90. Organiser les États Généraux de la Ville Zéro-Déchet et dans ce cadre mettre à l'étude l'installation progressive d'une fiscalité plus juste pour les entreprises et d'un système de tarification incitative pour les déchets ménagers en étant attentif à ses éventuelles conséquences sociales.	Sur le plan du concept, nous y sommes favorables car c'est en effet juste et très efficace. Mais difficile dans les grandes villes.	Pourquoi pas, mais très impopulaire, donc a priori non. Propose 2 bacs avec des puces.
7) économie	7.1	Adopter pour les activités de la Métropole une comptabilité environnementale double ou triple. Il existe par exemple la méthodologie CARE qui établit un bilan comptable pour les ressources humaines, naturelles et financières.	NON	Favorable mais pas mûre non plus, mais très intéressé Budget carbone : Parce que ce qui ne se mesure pas ne progresse pas, nous piloterons la ville avec un budget carbone sur le modèle de la ville d'Oslo qui va atteindre la neutralité carbone en 2025 (en 15 ans). Nous attribuerons un budget carbone annuel à ne pas dépasser et nous en rendrons compte aux habitants. Cela nécessitera des arbitrages, parfois très complexes, qui devront être discutés et partagés avec le Conseil nantais de la transition écologique.	Non mentionné dans le programme mais noté "La métropole et la Ville donneront l'exemple en évaluant chaque année leur bilan carbone" entretien : Perplexe sur la capacité des équipes municipales à le faire. Mais intéressé par la méthode pour l'appliquer sur 1 ou 2 gros projets
	7.2	Les achats et marchés publics de la métropole doivent donner priorité aux acteurs locaux et vertueux, en privilégiant leur accès aux TPE/PME. Conditionner le choix du financeur au respect de critères extra financiers inscrits à l'ensemble des appels d'offres.	115. S'engager dans une démarche «désinvestissement fossile» favorisant les partenaires bancaires éthiques, avec la création et signature d'une charte ouverte à l'ensemble des acteurs du territoire. 116. Utiliser la commande publique comme levier de la transition écologique et de la justice sociale : réviser le Schéma des achats responsables, systématiser les clauses sociales et environnementales, et rendre plus accessibles les marchés aux TPE/PME et entreprises de l'ESS.	OUI	OUI, mais difficile à mettre en place au regard des contraintes des marchés publics
	7.3	Interdire toute nouvelle implantation ou agrandissement des centres commerciaux et grandes surfaces sur la métropole. Exonérer les petits commerçants et artisans de charge foncière en fonction de leur neutralité environnementale et climatique.	Oui, priorité au commerces de centre villes et encourager la transformation des centres commerciaux en vrais quartiers de ville. Note supplémentaire :Projet d'une nouvelle galerie commerciale dans le centre ville (à la place de la Maison du Peuple)	Pas favorables à l'implantation de nouveaux centres commerciaux, mais aucun engagement. Nous réduirons la fiscalité foncière des entreprises, commerçants, artisans qui s'inscrivent dans une démarche de transition écologique et notamment dans une trajectoire bas carbone.	Oui, pense que l'agglomération est suréquipée en centres commerciaux, est favorable au rapatriement des commerces en centre ville. Propose un bonus pour les entreprises en mesure de prouver leurs mesures destinées à réduire leur empreinte carbone. Vision portant uniquement sur la ville de Nantes.

Feuille1

	7.4	Soutenir et financer l'association qui porte la monnaie citoyenne et locale. Permettre le paiement d'une partie des indemnités des élu-es, salaires des agents municipaux et des aides sociales en Monnaie locale.	Le paiement des élu.e.s n'est pas possible, mais pourquoi pas si la loi l'autorise. 323. S'engager pour une finance locale à impact positif : développer l'épargne solidaire pour les particuliers comme pour les entreprises, l'investissement participatif et les monnaies complémentaires. Il faudra notamment mieux valoriser et amplifier l'action du Crédit Municipal, et accompagner la montée en puissance de la nouvelle monnaie complémentaire issue de la fusion de SoNantes et du Ret'zL.	non	NON, voir 'commentaire questionnaires " Voir catastrophe Sonantes"
	7.5	Créer un revenu de transition écologique dans une démarche de territoire zéro chomeur	208. Lancer l'ambition « Territoire zéro-chômeur » et renforcer le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique. Renforcer le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique, en développant les clauses sociales dans la commande publique et en augmentant le nombre de marchés publics réservés. Et instaurer des Comités locaux de l'emploi à l'échelle de chaque quartier. Objectif : proposer aux personnes des missions salariées à forte utilité sociale et environnementale et répondre aux offres insatisfaites.	Développer dans les quartiers nantais l'expérience Territoires zéro chômeur de longue durée pour réduire la très grande pauvreté.	Oui pour expérimenter le territoire zero chomeurs Note suplémentaire : lors de l'entretien le revenu de transition ecologique n'a pas été abordé

8) Consommation	8.1	Migrer les serveurs informatiques et les postes de travail sur un système d'exploitation libre tel que GNU/Linux. Équiper les espaces publics numériques gérés par la commune d'ordinateurs avec une distribution logiciels libres. Les initiations et formations doivent être données en priorité avec les logiciels libres. Équiper enfin les écoles d'une distribution spécifiques basée sur un système libre tel que Primtux	Non : 112. Réduire l'empreinte numérique locale, sur le plan écologique et social, et mettre en place pour cela des outils de mesure et d'évaluation avec une échéance (2030). 113. Créer une filière locale de réemploi des équipements et matériels numériques (ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles, etc.) et accompagner les réseaux low-tech. Créer un Comptoir de la réparation et du réemploi dans chaque quartier. 114. Créer un service public de la donnée et réviser la Charte de la donnée métropolitaine : gestion publique des données d'intérêt territorial, données ouvertes et accessibles à tout le monde, soutien à la prise en main citoyenne des données. Développer un « datacenter public local souverain nouvelle générations » assurant la sobriété énergétique et garantissant la transparence d'accès aux données publiques, développer à des « chaudières numériques ».	NON : Notre énergie sera dédiée sur les investissements présentant le meilleur effet de levier vis-à-vis de la transition énergétique. L'évolution des systèmes d'exploitation de nos services informatiques ne nous paraît pas être dans les plus importantes priorités. La question principale est celle du service rendu aux administrés par l'informatique municipale et son concours à une utilisation plus intelligente des ressources de la commune. Il s'agit bien d'avoir des services à valeur ajoutée pour agir sur de nombreux aspects importants pour la transition bas carbone (mobilité, stationnement, éclairage, partage de ressources, taux d'occupation des salles de réunion associatives...).	Oui partiel: "valoriser les entreprises qui s'engagent dans des démarches éco-numériques (devt de logiciels éco-conçus...) Suite entretien : 'Mesures eco-numeriques : aides aux start up pour concevoir des outils logiciels eco-compatibles. Exemple donné de la mairie qui a des difficultés à utiliser le logiciel RH développé spécifiquement pour la ville, donc plutôt favorable à l'utilisation des logiciels du marché.
	8.2	Moratoire sur l'installation de la 5G sur la métropole.	oui 35. Appliquer systématiquement le principe de précaution: engager un débat sur les questions sanitaires et d'utilité de la 5 G et mettre en place un moratoire sur son déploiement jusqu'à la fin du débat, en faisant appliquer de manière renforcée la Charte contre les perturbateurs endocriniens.	Non. L'impact de la 5G sur le climat n'a pas l'air d'être prise en compte.	OUI
	8.3	Limiter la place de la publicité dans l'espace publique: proscrire les écrans numériques publicitaires dans le Règlement Local de Publicité RLP, limiter la taille des publicités.	32. Refonder le règlement de publicité pour une réduction forte de la publicité, de la publicité numérique et lumineuse et notamment la nuit.	favorable à l'interdiction des panneaux numériques	favorable à l'interdiction des panneaux numériques
	8.4	Supprimer la publicité pour les secteurs les plus polluants (aviation, automobile...). Mettre fin au partenariat avec ces mêmes secteurs pour les services publics et les événements publics.	Non, pas possible	OUI	non

<p>9) Citoyenneté et éducation</p>	<p>9.1</p>	<p>Définition d'une trajectoire 1,5°C pour la métropole basée sur l'empreinte carbone de ses habitant.e.s. Création d'indicateurs pertinents pour suivre la trajectoire réelle de la métropole. Rendre public et accessible à tout.e.s l'ensemble de ces données.</p>	<p>Trajectoire 2°C, 'Nous partageons votre préoccupation sur deux points-avoir une disponibilité plus régulière des indicateurs et faciliter leur compréhension, et surtout se doter d'indicateurs liés à l'empreinte complète des habitants du territoire intégrant donc leur consommation et leurs externalités -la définition de ces indicateurs devra faire l'objet d'un travail collaboratif avec le territoire 114. Créer un service public de la donnée et réviser la Charte de la donnée métropolitaine : gestion publique des données d'intérêt territorial, données ouvertes et accessibles à tout le monde, soutien à la prise en main citoyenne des données. Développer un « datacenter public local souverain nouvelle générations” assurant la sobriété énergétique et garantissant la transparence d'accès aux données publiques, développer à des «chaudières numériques»</p>	<p>Construire une trajectoire neutralité carbone : Nous mettre sur la bonne trajectoire de la neutralité carbone à horizon 2050 signifie de diminuer de 7% par an en moyenne nos émissions de GES/ an. Nous prendrons en compte l'intégralité des 2 scopes dès le début du mandat en confiant à un cabinet spécialisé le calcul complet pour disposer des bonnes informations. Puis nous intégrerons le scope 3 en milieu de mandat.</p>	<p>Oui pour indicateurs, mais pas en mesure de s'engager sur une trajectoire</p>
	<p>9.2</p>	<p>Créer un conseil citoyen indépendant (tiré au sort) chargé de veiller au suivi de l'ensemble des politiques publiques et de définir des scénarios et des indicateurs pour chaque étude d'impact climatique et environnemental (DEUC). Ce Conseil Citoyen devra avoir les moyens nécessaires à la consultation d'experts et à la facilitation du processus démocratique. Il devra avoir un pouvoir de veto sur tout projet qui ne lui permettrait pas de cadrer avec le plan de «trajectoire 1,5 °C».</p>	<p>307. Créer un « Conseil des générations futures » composé de citoyens tirés au sort pour veiller à répondre aujourd'hui aux besoins des générations à venir. 308. Créer un droit d'interpellation citoyenne. Nous donnerons aux citoyen.ne.s le droit d'interpeller les élu.e.s. une fois par an en Conseil municipal selon des modalités qui seront arrêtées par le Conseil municipal en début de mandat. Note supplémentaire : pas de droit de veto, pas de trajectoire définit autre que le PCAET</p>	<p>Créer un Conseil Nantais de la Transition Écologique pour impliquer les citoyens, en particulier les jeunes, dans les décisions concernant la lutte contre le changement climatique et la défense de la biodiversité. Note supplémentaire :Pas de veto</p>	<p>non</p>

	9.3	Chaque quartier doit avoir un budget annuel dédié qui sera affecté par vote à des projets locaux ayant un impact social et écologique positif .	<p>311. Créer un budget participatif d'un million d'euros par an pour des investissements de proximité proposés par des citoyens, associations.... Une votation citoyenne sélectionnera les projets, avec un droit de participation ouvert à tou.te.s les Nantais.e.s de plus de 16 ans.</p> <p>312. Créer, dans chaque quartier, un fonds citoyen pour soutenir les initiatives collectives .</p> <p>313. Donner plus de pouvoir d'agir aux habitants dans les quartiers en renforçant le Bureau des projets, avec l'application du principe du 50/50 (les habitant.e.s proposent et font, la collectivité finance et accompagne). L'enveloppe du Bureau des projets pourra être complétée, selon le projet, par le budget d'investissement décentralisé et/ou le budget participatif nantais</p>	Pas dans leur programme.	ok avec budget spécifique
	9.4	Mettre en oeuvre un programme obligatoire de formation continue à destination des élu.e.s et des techniciens des villes et de la métropole sur le changement climatique et les solutions et initiatives à mettre en oeuvre.	oui	OUI	ok, mais pas obligatoire